

Conseil de développement de Mérygnac



RAPPORT D'ÉTAPE

Présentation aux membres du Conseil Municipal
le 17 juin 2016

PRÉAMBULE

Lors de l'Assemblée plénière du 9 Avril 2015, trois « champs de réflexion » ont été proposés par le Bureau, aux deux collèges du Conseil de Développement :

- Environnement - Développement urbain - Economie
- Modes de vie - Rapports sociaux - Démocratie participative
- Identité de la Ville - Culture - Education

Les membres du CDV se sont inscrits dans chacun de ces champs, pour préciser le thème de leur choix. C'est ainsi qu'ont été déterminés les groupes de travail, qu'ont rejoint de nouveaux membres, au titre des groupes ressources.

- groupe 1 : Déplacements et mobilité
- groupe 2 : La participation citoyenne, levier du vivre ensemble et des solidarités
- groupe 3 : Identité de la Ville

Au terme d'une année de fonctionnement, le rapport d'étape rédigé par un Comité de rédaction, a été adopté par l'Assemblée plénière du Conseil de Développement en date du 26 Avril.

C'est ce document qui sera présenté au Conseil Municipal Privé du Vendredi 17 juin 2016, accompagné de quelques données complémentaires sur le fonctionnement du Conseil de Développement.

*Mérignac le 26 Mai 2016
Jean-Jacques Frouté
Vice-Président*

SOMMAIRE

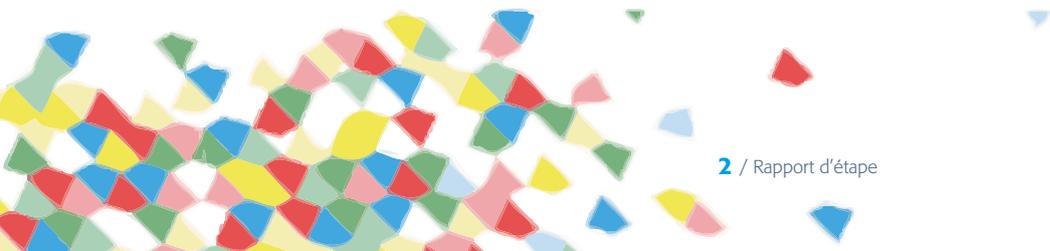
Résumés

Déplacements et mobilité.....	page 4
Le vivre ensemble intergénérationnel.....	page 5
Quelle identité pour Mérignac ?.....	page 7

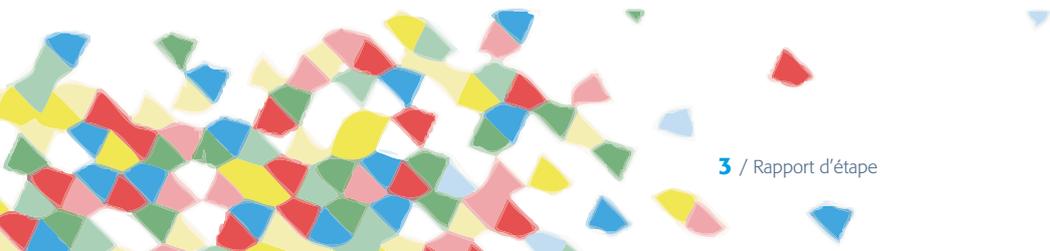
Comptes rendus des travaux

Déplacements et mobilité.....	page 10
Le vivre ensemble intergénérationnel.....	page 13
Quelle identité pour Mérignac ?.....	page 18

Annexes	page 26
----------------------	---------



RÉSUMÉS



GROUPE 1

DÉPLACEMENTS ET MOBILITÉ

Préambule : le groupe de travail a eu deux écueils à surmonter (études relatives à des projets déjà avancés comme la zone aéroportuaire et appropriation des spécificités propres à certains quartiers de la ville) avant de pouvoir travailler sur la réelle prospective comme étant l'objectif fixé par la Charte du Comité.

Une réflexion complexe : le sujet s'avéra rapidement étendu (Mérignac plus la métropole) et systémique (car faisant partie d'un ensemble d'éléments en relation mutuelle) et seule une réflexion en arborescences à 20/30 ans fut productive.

Une hypothèse sérieuse : dans 20 à 30 ans la voiture restera sensiblement présente malgré l'évolution et l'amélioration des transports alternatifs (transports dits doux et transports en commun) et du fait de l'augmentation continue de la population et de l'étalement urbain la rocade actuelle sera de fait devenue les « boulevards » et Mérignac sera intégrée au grand centre métropolitain.

Des préconisations ambitieuses en anticipation de ces évolutions :

- Construire à des points névralgiques bien identifiés des infrastructures spécifiques permettant de mieux vivre ensemble dans une ville et une métropole apaisées. Le but est de rééquilibrer l'espace public en offrant une grande fluidité et une réelle complémentarité des différents modes de déplacement. (ouvrages d'art pour piétons et vélos).
- Le groupe s'est interrogé et invite les élus à penser dès maintenant à la place de Mérignac au sein de la métropole à un horizon de 20/30 ans et en tirer les conséquences. Mérignac sera-t-elle une ville sans âme simplement traversée par des flux métropolitains ou une part essentielle du nouveau centre urbain de la métropole ?

GROUPE 2

LE VIVRE ENSEMBLE INTERGÉNÉRATIONNEL : ACTIONS CONTRE LA DÉPENDANCE ET L'ISOLEMENT

Problématique intergénérationnelle : vieillissement de la population, dépendance, isolement et logement des jeunes.

94% des 75 ans et plus vivent à domicile.

74 % des plus de 80 ans sont **propriétaires** de leur logement à Mérignac.

62% des logements de Mérignac sont considérés **sous-occupés**.

Disponibilité de logement insuffisante pour les jeunes à Mérignac et ailleurs.



Double problématique :

1. Faire face au vieillissement de la population et au risque d'isolement et de dépendance
2. Trouver un logement au loyer abordable pour des jeunes

Agir dès aujourd'hui pour demain :

- Repérer des besoins.
- Anticiper la perte d'autonomie.
- Rompre l'isolement.

► Propositions :

1. Créer un **guichet unique solidarité** :

- Gérer les actions relevant de la ville de Mérignac.
- Informer sur les actions menées par d'autres institutions.

2. Dans le cadre de la rénovation des logements, **aide à la conception** des aménagements nécessaires pour prévenir les **accidents domestiques** et favoriser le **maintien à domicile**.

3. Le **co-logement intergénérationnel** : mettre en contact des personnes âgées désireuses de partager leur logement avec des étudiants ou de jeunes travailleurs cherchant un logement au loyer abordable. La ville de Mérignac peut avoir un rôle de recensement, d'incitation et d'accompagnement.

Agir pour demain :

- Prévention.
- Pour une politique de construction de nouveaux logements adaptés.

► Propositions :

1. **Anticiper** la préparation d'un projet de vie en fonction du risque de **dépendance**. La Ville de Mérignac peut jouer un rôle de conseil, de coordination.
2. Formalisation d'une politique de construction de nouveaux logements adaptés au maintien à domicile, au co-logement et au vivre ensemble :
 - **Cahier des charges** dans les appels d'offres de constructions.
 - Stimulation des **innovations architecturales**.
 - Penser l'**évolutivité** des logements.
 - Prévoir les **accessibilités** physiques et financières.
 - Accompagnement de ces réalisations par des **professionnels** du vivre ensemble.

GROUPE 3

QUELLE IDENTITÉ POUR MÉRIGNAC ?

La métropolisation : nouvel enjeu identitaire pour Mérignac.

Pour ancrer sa place dans un territoire, une ville a besoin d'une identité claire et forte. Cet enjeu s'impose avec acuité à Mérignac qui a transféré de nombreuses compétences à la métropole. Or, les qualificatifs relevés sur le site de la ville, dans les publications, dans les communications de la municipalité et des élus, sont nombreux. La pluralité de ces termes et l'absence de sondages font que les contours de l'identité de Mérignac sont difficiles à cerner.

R1 – Faire une enquête/un sondage sur l'image perçue de la ville par ses habitants, par les villes de la métropole et au delà.

R2 – Lancer un concours pour donner un slogan à Mérignac.

Une ambition : concilier 2 visions, pour une identité commune.

Pour le groupe de travail, la vision « extérieure », c'est l'image perçue des axes que la Municipalité veut promouvoir. Il s'agit notamment de : « aéronautique », « festival de la photo », « ville verte ».

La vision « de l'intérieur », c'est celle souhaitée par des Mérignacais, sensibles à une vie sociale apaisée et soucieux de préserver leur cadre de vie. Elle se traduit en termes de bien-vivre, d'activités sportives, d'espaces verts.

Il est possible de concilier ces 2 visions de Mérignac. Pour cela il faut :

1. Aider les habitants à s'insérer dans les 2 projets portés par la municipalité, que sont « aéronautique » et « festival de la photo » afin qu'ils s'y « retrouvent ».

R3 – Créer un / des événements et lieux grand public pour l'aéronautique.

R4 – Créer des lieux et activités populaires pour la photo.

2. Prévoir un plan d'aménagement, d'équipement, de création de parcs et de voies de circulation entre eux pour que les Mérignacais puissent s'y retrouver en famille, entre amis, en groupes intergénérationnels. Parce que Mérignac, riche d'un patrimoine vert, possède de sérieux atouts pour développer et cimenter cette qualité de vie chère à ses administrés.

R5 – Aménager les espaces verts pour des rencontres familiales et intergénérationnelles.

R6 – Créer des espaces verts, aménagés pour des rencontres conviviales et intergénérationnelles.

Initiative citoyenne pour un grand événement à Mérignac : projet « De Parcs en Parcs ».

L'identité est certes utile pour promouvoir la ville, pour que les habitants se sentent valorisés, pour qu'ils soient fiers d'y habiter. Mais avant tout elle doit créer des liens entre les habitants et favoriser une vie sociale paisible.

Le projet de « Parcs en parcs », proposé par le groupe, pourrait être le point de départ d'une dynamique de développement de ce socle identitaire en prenant appui sur un des axes forts mis en avant par la Municipalité, celui de la « Ville verte ». Ce grand événement illustre l'ambition de faire de Mérignac la ville du « Bien vivre ensemble » en véhiculant cette image aussi bien en interne (càd Les Mérignacais), qu'en externe (càd la métropole et au delà).

R7 – Organiser à moyen terme un grand événement dans les parcs.

De Parcs en Parcs

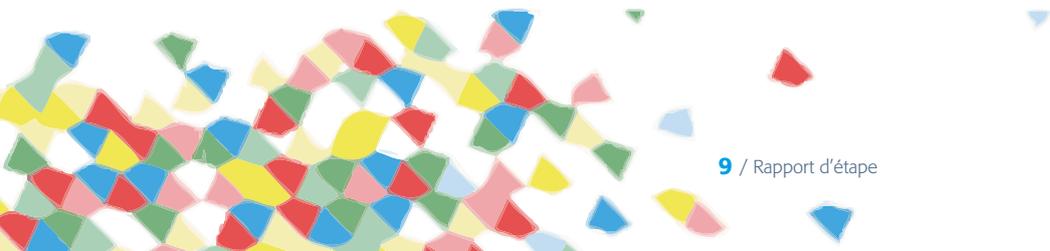
Mérignac possède 8 parcs « éco-labellisés » qui sont autant de lieux de détente, de rencontres, de partage avec la nature, de lieux où peut s'exprimer le « bien-dire ensemble ».

L'événement pourrait être le point de départ d'une dynamique de développement de ce socle identitaire en prenant appui sur un des axes forts mis en avant par la Municipalité, celui de « Mérignac Ville verte ».

Le principe est de proposer aux Mérignacais d'aller de « Parcs en Parcs » dans l'objectif de :

- Réunir massivement toutes les générations de Mérignacais.
- Mettre en valeur les composantes de l'identité de la ville.
- Projeter à terme l'image de la ville dans la métropole et au delà.

COMPTES RENDUS DES TRAVAUX



GROUPE 1

DÉPLACEMENTS ET MOBILITÉ

Ce qui suit est une conclusion temporaire des débats du groupe pouvant constituer un rapport d'étape. Le groupe rappelle que ce qui est proposé ici constitue des objectifs.

► Depuis son installation, le groupe a travaillé sur de nombreuses pistes concernant tout à la fois la zone aéroportuaire, la circulation dans les quartiers, les mobilités douces et la place de la ville de Mérignac dans les flux de mobilité Métropolitains. Ayant pu faire quelques constats, le groupe souhaite dans le futur atteindre les objectifs suivants :

Réfléchir à un scénario dans 20 ans, au sein duquel nous pensons qu'il faut envisager qu'il y aura proportionnellement moins de déplacements en voiture dans la commune de Mérignac et sur la métropole. Pour autant, il faut garder à l'esprit que certaines parties de la population auront toujours besoin d'un transport motorisé personnel (voiture ou autre). De cette réflexion, quelques points ont émergés :

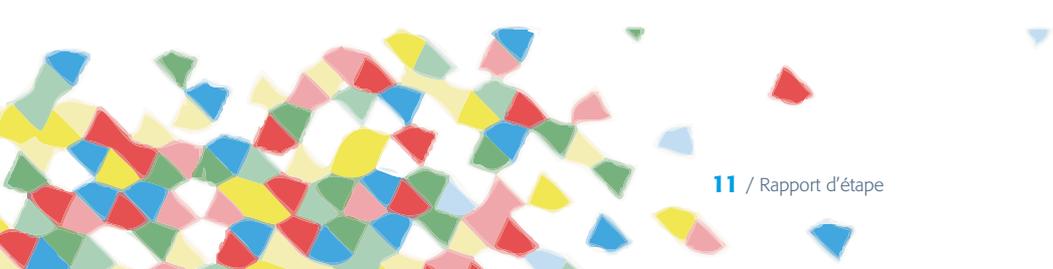
- Les projets de développement de la métropole peuvent nous faire penser que Mérignac sera intégré à un centre urbain d'ici 20-30 ans. La rocade deviendra le futur « boulevard » de la métropole. L'intérêt des habitants de Mérignac étant que le flux routier se réduise sur la rocade (pic de pollution fréquent, plan climat).
- Entre 2000 et 2008, on observe une baisse de 25% du trafic routier intra boulevard sur Bordeaux, à comparer aux 28% intra-muros de Paris sur la période 2001/2013. Cette dynamique semble continuer, et nous aurons à réfléchir sur son impact à l'échelle de notre commune.
- Il faut accompagner la tendance à la baisse du trafic routier en réfléchissant à des infrastructures nouvelles. Il faut réduire les voies de voitures, en garantissant des axes routiers principaux (permettre l'activité économique des zones commerciales et industrielles, et flux routiers principaux) et des infrastructures permettant d'autres modes de déplacement.
- L'arrivée du Tram sur des sites propres, va basculer le trafic sur des axes routiers qui deviendront de fait plus embouteillés au vu de l'augmentation du trafic routier, notamment lié aux constructions de nouveaux logements.
- Le groupe préconise de mener une réflexion approfondie sur des ouvrages d'art en dessous des ronds-points près de l'aéroport et de la zone de Mérignac Soleil. La métropole a commencé à réfléchir à des ouvrages d'arts (souterrains sous des ronds-points), qui ne pourront pas être financés sur la zone de l'aéroport, peut-être serait-il nécessaire que la métropole prenne en charge le financement de tels projets ?

- Nous constatons la mise en place de zone de covoiturage « sauvage » ou en cours d'aménagement par la métropole. Nous pensons qu'un travail approfondi sur l'économie du partage de la voiture doit être mené au niveau Métropolitain avec un appui ferme de la part de la ville de Mérignac (zone de covoiturage, mise en relation de covoitureurs/travailleurs de la métropole et du département, ...).
- Organisation de transports publics de proximité sur le modèle de ce qui se fait à Bordeaux centre ou à La Rochelle notamment en direction des personnes ne pouvant conduire, des personnes âgées...
- L'ensemble de ces réflexions doit nous mener à penser une ville moins soumise à l'influence de la voiture, repenser la ville comme une Ville apaisée.

► Une promenade dans Mérignac rappellera à tous la nécessité de rééquilibrer et partager l'espace public entre les flux routiers, et les flux de mobilité douce. Ceci doit permettre à tous de pouvoir profiter de l'espace public, que celui-ci soit moins dangereux et in fine que l'espace public devienne un espace accessible et approprié par tous. Dans cette optique le groupe a relevé quelques points de réflexion et d'encouragement :

- La question des zones de partages et des quartiers apaisés nous est apparue essentielle. La ville s'est donné comme objectif qu'ils soient généralisés d'ici à fin 2017. Tout en saluant cette démarche, le groupe souhaite rappeler la nécessité qu'ils soient reliés entre eux. Nous proposons également à la commune de travailler sur une nouvelle communication autour du code de la rue et des zones apaisées. Le groupe souhaite également travailler sur une clarification de l'identification des différentes zones de vitesse de la commune, qui bien souvent reste floue et inefficace. Enfin, le groupe souligne l'intérêt et la nécessité de mettre en places les « chaussi'doux », chaussées à voie centrale banalisée, pour une meilleure circulation routière et cycliste.
- Ces réflexions nous ont conduit à travailler sur comment rendre l'espace public accessible aux piétons, cyclistes et aux nouveaux modes de transports doux en toute sécurité. Nous pensons que cela passe par une priorisation accrue des voies cyclistes, piétonnes protégées sur les tronçons nouvellement aménagés, ainsi que sur les tronçons structurants de la mobilité à Mérignac.

Ceci passe également par le déploiement de parkings pour vélos sécurisés et connectés aux réseaux TBC, et de parcs relais. En comparaison au transport en commun notamment dans les villes nord-américaines, TBC pourrait envisager la généralisation du transport des vélos dans les transports en communs, notamment devant les Bus afin d'encourager les habitants à ne pas utiliser de voiture.



Enfin nous rappelons qu'il faut soutenir la création d'espaces publics qui ne soient pas uniquement des espaces de déplacement, mais aussi des espaces conviviaux, festifs, vécus et appropriés par les habitants.

► Ces quelques réflexions ont poussé le groupe à s'interroger sur la place de Mérignac au sein de la métropole. Sera-t-elle encore une ville traversée, ou sera-t-elle définitivement intégrée au centre urbain de la métropole ?

- Dans l'optique où Mérignac reste une ville de transit, comment détourner celui-ci du centre-ville ? Comment permettre aux personnes de pouvoir transiter sans prendre nécessairement leurs voitures ? Quid de la question des parcs-relais hors de la Ville ? Le groupe réfléchit d'ores et déjà à la suppression du transit via le centre-ville et à l'organisation de parcs-relais à l'extérieur de la ville au-delà des rocade, associés à des transports en commun en relais direct avec le centre-ville (sur site propre)(prévoir dès aujourd'hui le foncier et anticiper l'urbanisation).
- Si Mérignac devait être intégré au centre urbain de la métropole, le groupe souhaite continuer à réfléchir à l'organisation d'un réseau de transport en commun, de mobilité douce et de zone d'accès dès maintenant tout en prenant en compte les différentes contraintes de l'espace urbain ? Cela supposera sans doute de réfléchir à l'intégration de transports intelligents dans les mobilités quotidiennes des Mérignacais et Mérignacaises.

L'ensemble des réflexions soulevées par le groupe démontre encore une fois que la mobilité n'est pas qu'une question d'infrastructures de transports et de mode de transport. Il faut engager une véritable vision systémique avec l'ensemble des acteurs pour repenser la ville, ses déplacements et son espace public. Dès lors, comment sont intégrées et interrogées les questions de vie de proximité, (lien social, intégration de nouveaux modes de transports, construction de nouveaux logements, lieux de consommations, activités économiques, santé publique....) par la Ville et ses habitants ?

GROUPE 2

SOLIDARITÉ, VIVRE ENSEMBLE ET PARTICIPATION CITOYENNE

Mots-clés : logement, personne âgée, jeune, dépendance, isolement, vivre ensemble, solidarité.

Une première phase d'échanges a clairement fait émerger le souhait des membres du groupe 2 de travailler dans un premier temps sur la **solidarité** et le **vivre ensemble**, qui entretiennent un lien étroit et s'alimentent respectivement dans le **faire ensemble**. **La participation citoyenne** est une suite logique de la mise en œuvre des pratiques de solidarité et de la volonté du vivre ensemble. Nous poursuivrons la réflexion sur ce thème durant la deuxième année de travail du groupe 2 du CDV.

Un constat de départ : les **pratiques de solidarité** contribuant au « mieux vivre ensemble » sont nombreuses, et il est parfois difficile, compte tenu de la multiplicité des intervenants, de percevoir une volonté générale donnant sens et **cohérence** à toutes ces actions. Elles devraient également être suivies, évaluées, pour être éventuellement infléchies, modifiées ou suspendues.

Un point préoccupant : celui du **vieillissement** de la population et de la **dépendance**. Les politiques de l'Etat et de la Ville, préconisent des mesures permettant de vivre bien chez soi le plus longtemps possible. Le recours au service à domicile est plus favorable habituellement, à la personne, quand elle le souhaite, mais plus favorable également pour la collectivité, sur le plan économique. Si il semble difficile de percevoir la place que pourraient prendre des actions de solidarité de proximité, entre la fin, l'interruption ou l'absence de la solidarité familiale et le placement en établissement, il conviendrait de s'y employer, **maintenant et pour l'avenir**. En effet, si la population âgée de Mérignac est censée augmenter au même rythme que celle observée en France Métropolitaine, la tranche des plus de 85 ans augmenterait de manière significative, en même temps que le rapport aidants-aidés tendrait à diminuer de façon non moins significative (source : Rapport Analyse Besoins Sociaux Mérignac 2015).

Un enjeu : le **logement**, celui des personnes vulnérables sur plan de l'autonomie (financière, physique), notamment **personnes âgées**. 94% des 75 ans et plus vivent à domicile et 76% des 65-79 ans sont propriétaires de leur logement à Mérignac (74 % chez les plus de 80 ans). L'isolement est au cœur de ces préoccupations : 44% des personnes âgées vivent seules. Et par ailleurs, 62% des logements de Mérignac (c'est-à-dire 20 000 logements) sont considérés **sous-occupés** (source ABS 2015).

Parallèlement, des étudiants et jeunes travailleurs sont à la **recherche d'un logement** au loyer abordable. Cet enjeu est particulièrement fort pour des **jeunes adultes** qui, faute de pouvoir accéder au logement social, ont recours à un secteur privé onéreux.



Double problématique :

1. Faire face au vieillissement de la population et au risque d'isolement et de dépendance
2. Trouver un logement au loyer abordable pour des jeunes

Le rôle de la Ville

La Ville ne peut évidemment ni traiter, ni régler seule l'ensemble de ces problématiques. Elle n'en a ni les compétences ni les ressources. Par contre, elle sera directement interpellée par ses habitants pour résoudre les difficultés liées à cette évolution.

Il lui faut donc assurer un rôle :

- D'information des habitants.
- De coordination des actions.
- De stimulation des actions engagées.
- D'évaluation des dispositifs.

Il lui faut également, une fois les objectifs définis :

- Traiter la situation actuelle et remédier aux insuffisances.
- Insuffler dans une vision prospective les volontés de ses politiques de solidarité et du vivre ensemble, dans les projets négociés avec les différents acteurs et partenaires.

Les propositions du Groupe 2

1. Agir aujourd'hui

• Repérage des besoins

► Prévention :

- Initier de nouvelles campagnes d'information.
- Élargir le public cible dans les actions destinées aux personnes âgées.
- Maintenir et renforcer les actions d'information.

► Coordination : identifier et coordonner les actions de solidarité pour plus de cohérence et de visibilité.

Proposition

► Créer un **guichet unique solidarité**, sur le même mode que le guichet unique pour les familles, qui aurait un double rôle :

- Gérer les actions relevant de la ville de Mérignac.
- Informer sur les actions menées par d'autres institutions (CCAS, Conseil Départemental, Conseil Régional, métropole, associations...).

En effet, trouver la bonne information et le bon interlocuteur dans le domaine de la solidarité peut être compliqué, du fait de la multiplicité des acteurs et de l'empilement des actions. Si un particulier, un voisin, un professionnel de santé, une femme de ménage repère une personne âgée isolée, en difficulté, ce guichet unique peut apporter les réponses relevant de la ville de Mérignac, et adresser le cas échéant à l'association ou l'institution adaptée de façon efficace.

• Anticipation de la perte d'autonomie

80% des accidents de la vie courante des plus de 65 ans sont des chutes à domicile et constituent souvent le début de la dépendance.

Proposition

- Renforcer les campagnes de prévention des **accidents domestiques**.
- Adapter les logements existants individuels et collectifs pour le **maintien à domicile** de population vieillissante en risque de dépendance.

La Ville peut proposer une **aide à la conception** des modalités techniques d'aménagement, à la recherche de financements.

• Rompre l'isolement et vivre ensemble

Proposition

Pour ceux qui le souhaitent, l'adaptation de logements surdimensionnés pour permettre une cohabitation intergénérationnelle.

Mettre en contact des personnes âgées désireuses de partager leur logement avec des étudiants ou de jeunes travailleurs cherchant un logement au loyer abordable. La ville peut être acteur de ce mouvement, avec les associations déjà inscrites dans cette démarche et les autres collectivités territoriales. La ville de Mérignac peut avoir :

- Un rôle de **recensement**, de recueil et de mise en rapport des offres et des besoins de logements.
- Un rôle d'**incitation**.
- Un rôle d'**accompagnement** à l'adaptation de ces logements à ces formes de co-logement.

2. Agir pour demain

• Prévention

Proposition

Informer les personnes de plus en plus tôt : c'est quand on est encore autonome que l'on peut le mieux **préparer un projet de vie** pour une phase de la vie où l'on est davantage **dépendant**. Il serait bénéfique de sensibiliser la population à cette **anticipation**. La ville de Mérignac peut jouer un rôle de conseil, de coordination.

• Formalisation d'une politique de construction de nouveaux logements adaptés

1. **Au maintien à domicile** de populations vieillissantes en risque de dépendance.
2. **Au partage de logements**, colocations, entre étudiants, jeunes travailleurs, personnes âgées...
3. **Au vivre ensemble** de manière plus large et plus générale encore.

Il s'agirait alors de concevoir et de réaliser un modèle de résidence **intergénérationnelle** favorisant la mixité des âges, le **voisinage actif** pour favoriser le mieux vivre ensemble.

Proposition

- Mise en place d'un **cahier des charges** dans les appels d'offres de constructions, au même titre que le pourcentage des logements sociaux.
- Stimulation des **innovations architecturales**.
- Penser l'**évolutivité** des logements.
- Prévoir les **accessibilités** tant physiques que financières.
- Création de conditions de facilitation du vivre-ensemble intergénérationnel (mise en place d'espaces collectifs, pièces à destination d'activités collectives, jardins partagés...).
- Accompagnement de ce partage par des **professionnels** veillant à la mise en œuvre d'activités collectives, assurant le suivi de ces activités et soutenant les initiatives.

• Prévention

1. Analyse et bilan des actions.
2. Inflexion si nécessaire, arrêt des soutiens si besoin.
3. Réaffectation des ressources à de nouveaux projets et de nouveaux acteurs.

GROUPE 3

QUELLE IDENTITÉ POUR MÉRIGNAC ?

1^{ère} partie

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE : L'EXPÉRIENCE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE.

Échange, volontariat, débat d'idées, temps de parole partagé : tels sont les mots-clés exprimés par les participants pour décrire l'expérience de démocratie participative dans le cadre du conseil de développement.

Participation égalitaire et prise de parole équilibrée.

Le conseil de développement permet à chaque citoyen, sans discrimination ni critères de sélection, de participer à la réflexion et à l'action municipale.

Le schéma non-directif des réunions, pour autant cadrées par un thème et un programme de progression, permet à chaque participant d'exprimer ses idées selon un temps de parole équilibré.

Le thème sélectionné, celui de l'identité de la ville, est propice à l'échange, à l'élévation du débat d'idées et à l'émergence d'une dynamique collective autour d'un projet défini ensemble : l'évènement « *de Parcs en Parcs* ». La répartition thématique des recherches dans le cadre du projet de « *Parcs en Parcs* » a permis à chaque participant d'être force de proposition. Dans un premier temps, chacun a pu présenter des actions potentiellement réalisables, validées collégialement par le groupe dans un deuxième temps.

Une formation citoyenne.

Les participants expriment leur satisfaction quant à la qualité des informations collectées au cours des séances de travail. En participant au conseil de développement, les participants engagent leur énergie et leur temps. Ils acquièrent par le même biais des connaissances sur des thématiques territoriales et démocratiques. Les travaux de recherches, le débat d'idées, mais aussi les conférences annexes orchestrées en appui du conseil de développement et menées par des « *experts* » sont autant d'éléments qui contribuent à la formation citoyenne.

Du citoyen à l'acteur local : une participation tournée vers l'action.

Après s'être informés, consultés et accordés sur les composantes de l'identité méridionale, les membres du groupe ont rapidement souhaité entrer dans une démarche participative orientée vers l'action. Un des principaux critères mentionnés dans la Charte n'est-il pas celui de la force de proposition ? La participation démocratique du groupe 3 se traduit par une réflexion au service de l'action. En participant activement aux travaux du groupe, les participants deviennent à leur tour des acteurs locaux.

Le Conseil de développement : une alternative aux conseils de quartier ?

Le témoignage de plusieurs participants met en exergue un constat : nombreux d'entre eux ont préalablement été informés de l'appel à candidature pour les conseils de quartiers. Certains y ont postulé, mais, non sélectionnés, ont souhaité intégrer le conseil de développement pour exprimer leur citoyenneté. Ils s'en montrent satisfaits. La liberté d'accès au Conseil de développement par tout citoyens volontaire et désireux de participer au développement de la ville est considérée comme le principal atout démocratique de cette assemblée. Pour autant, le conseil de développement n'est pas un chambre d'appel des questions de quartier. Si le Conseil de quartier a pu, pour certains, être une porte d'entrée au Conseil de développement, il n'en est pas pour autant une issue de secours. Preuve en est : la fréquence de participation des personnes engagées dans ce projet, qui traduit leur motivation et leur intérêt.

2^e partie

QUELLE IDENTITÉ POUR MÉRIGNAC ?

Une identité...pourquoi ?

Une identité claire et forte permet à une ville d'ancrer sa place dans un territoire et d'y être reconnue sans confusion avec d'autres. Une identité se construit, elle est évolutive et très souvent plurielle. Elle peut constituer « *une arme de réussite au sein d'un territoire* ».

De nombreuses villes ont conçu leur identité comme un modèle de développement de marketing urbain. Elles l'ont fait en s'appuyant sur une « marque » traduite par une ligne directrice qui se nourrit des atouts, de l'histoire de la ville et de ses spécificités. Ainsi, des villes brillent grâce à une spécialité qui en fait des villes singulières dont les habitants se revendiquent. Ce sont : Angoulême et la BD, Bordeaux et le vin, Bazas et ses bœufs, Dax et ses arènes ; Bayonne et ses fêtes, Bègles et sa fête de la morue, Pessac et le festival du film historique, etc.

Le constat appliqué à la ville de Mérignac.

La question de l'identité de Mérignac peut être posée sous trois angles :

1. Pluralité et flou identitaire.

Les qualificatifs relevés sur le site de la ville, dans les publications et les communications de la municipalité et des élus sont nombreux : ville verte, ville sportive, ville de quartiers, ville innovante, ville de culture et de patrimoine, capitale aéronautique, dynamisme économique, évènement culturel identitaire, festival de la photo, ville internet, ville méridienne, ville innovante.

La pluralité de ces critères fait que les contours de l'identité de Mérignac sont difficiles à cerner.

De plus, peu de références sont faites au patrimoine. Or « un groupe se reconnaît dans un passé commun dont on retient ce qui est utile au présent ». Quid du patrimoine historique de Mérignac ? Il ne semble pas assez mis en avant pour permettre aux Mérignacais de s'y reconnaître.

2. Quelle est l'identité perçue ?

L'absence de résultats de sondages ou d'enquêtes sur l'identité de la ville vue par les Mérignacais ou par d'autres panels ne permet pas de répondre sur ce point avec certitude. Question qui pourrait être posée sous une autre forme : « Y a-t-il une spécialité qui pourrait être mise en avant pour représenter Mérignac ? Si Jean Pierre Pernaut devait diffuser un sujet sur Mérignac dans son journal de 13h, sur quelle spécialité porterait-il ? Si les Mérignacais portaient un T-shirt à l'image de la ville, quel serait le slogan ? ».

3. Que veut la municipalité ?

Ce sont les axes « aéronautique », « ville verte », « photo » qui semblent prioritaires pour la municipalité. Ils suscitent quelques remarques :

Aéronautique : c'est une activité qui n'est visible qu'au delà de la rocade, sans rappel dans le centre ville, avec peu de manifestations populaires. Comment ancrer cette thématique dans le quotidien des Mérignacais ?

Ville verte : Mérignac n'est pas la seule ville de la métropole à posséder des espaces verts. Que pouvons-nous mettre en œuvre pour en faire une spécificité propre à la ville ?

Photo : cet axe culturel et artistique (Le festival de la Photo) que la Municipalité a décidé de développer pour se démarquer des autres villes de la métropole peut sembler élitiste. Quels sont les moyens à mettre en place pour permettre à tous les Mérignacais de se retrouver autour de la photo ?

4. La métropolisation : nouvel enjeu identitaire pour Mérignac ?

L'actualité vient donner une dimension d'autant plus importante à la thématique identitaire. En contexte de métropolisation, Mérignac se positionne comme un des acteurs principaux de cette nouvelle organisation parmi les 28 communes actuellement concernées. Dès la première phase, initiée au 1er janvier 2015, la ville a transféré de nombreuses compétences à l'entité métropolitaine. Mérignac court-elle le risque de se voir « effacée » sous le poids de « Bordeaux métropole » ? « Mérignac peut-elle, doit-elle avoir une identité indépendante de celle de la métropole ? Mérignac doit-elle avoir une identité qui contribue à celle de la métropole ? Que serait la métropole sans Mérignac et inversement ? ».

Il revient aux élus de se positionner sur ces points, pour ensuite répondre à la question clé « Comment permettre à Mérignac de trouver sa place au sein de la métropole ? ».

Une ambition : concilier 2 visions, pour une identité commune.

La vision extérieure : celle que veut promouvoir la Municipalité soucieuse d'exister au sein de Bordeaux métropole (si Mérignac ne met pas en avant une identité forte, elle pourrait être absorbée voire effacée) ; c'est l'identité promue vers l'extérieur qui permet de faire exister Mérignac par rapport aux autres municipalités. Cette vision fait ressortir trois axes de développement : « **aéronautique** », « **festival de la photo** », « **Ville verte** ».

La vision « de l'intérieur » : c'est celle souhaitée par des Mérignacais, sensibles à une vie sociale apaisée, inquiets de l'urbanisation de leur ville et soucieux de préserver leur cadre de vie. Elle se traduit en termes de bien-vivre, de pratique d'activités sportives (sans chercher nécessairement la performance) ; et aussi de fréquentation d'espaces verts, de médiathèque, de maisons de quartier, de lieux culturels. On peut dire que c'est la vision de l'intérieur car elle est ressentie par des habitants de Mérignac. Cette vision fait ressortir trois axes de développement : **le bien-vivre, les activités sportives, les espaces verts**.

Il est nécessaire de concilier ces 2 visions de Mérignac car elles sont complémentaires. Pour cela, le groupe propose :

Aider les habitants à s'insérer sur l'axe économique et sur l'axe culturel mis en avant par la municipalité.

La photo est à ce jour essentiellement promue autour des expositions. Peut-être pouvons-nous mettre en place un véritable club photo avec des moyens suffisants pour initier les Mérignacais à cette pratique artistique (élèves, juniors et seniors) et à ses différentes déclinaisons (prises de vue mais aussi utilisation de logiciels, travail en extérieur et en studio).

Pour l'aéronautique, peut-être pouvons-nous envisager des événements populaires grand public afin que les habitants se reconnaissent dans ce domaine (ex : fête aérienne, activités pour les jeunes, angle historique).

Prendre en compte les attentes de la population en matière de « bien vivre ».

La possibilité de développer des lieux de convivialité dans les parcs existants peut s'étendre à l'utilisation de lieux de convivialité où les gens ont l'habitude de se rencontrer (tables de pique-nique, restauration avec food-truck) et à la création d'espaces de loisirs originaux.

Cela peut se traduire par :

- L'optimisation des espaces verts existants en exploitant toutes les parcelles laissées vacantes, en plantant des haies ou des buissons, des fleurs, en proposant aux habitants de s'associer à l'entretien.
- Le développement d'un véritable réseau de cheminement doux (voir le groupe de travail n°1).

Créer un événement qui fédère ces différents éléments et qui peut s'adapter aux évolutions de la ville et de ses habitants. C'est le projet « De Parcs en Parcs » (voir ci-après).

L'évolution à prévoir = le bien vivre porté par les Mérignacais.

L'identité est certes utile pour promouvoir la ville, pour que les habitants se sentent valorisés, pour qu'ils soient fiers d'y habiter. Mais avant tout elle doit créer des liens entre les habitants et favoriser une vie sociale paisible.

Dans 20 ou 30 ans, dans un Mérignac englobé dans la métropole qui impose ses projets fonciers et d'urbanisme, les Mérignacais seront heureux de disposer de lieux de détente, de vie sociale, de convivialité, d'air.

« Le bien vivre ensemble » : cet axe fédérateur, déjà mis en avant aujourd'hui par ses habitants, peut constituer la clé de l'identité mérignacaise à long terme.

Riche de ses espaces verts, ses parcs, ses infrastructures liées aux loisirs, Mérignac possède de sérieux atouts pour développer et cimenter cette qualité de vie chère à ses administrés. Pour parvenir à en faire une spécificité propre à la ville, rayonnant à l'échelle de la métropole, il convient de prévoir des axes de développement : prévoir un plan d'aménagement, d'équipement, de création de parcs et de voies de circulation entre eux pour que les Mérignacais puissent s'y retrouver en famille, entre amis, en groupes intergénérationnels.

En ce sens, le projet « De Parcs en parcs », proposé par le groupe et explicité ci-après, pourrait être le point de départ d'une dynamique de développement de ce socle identitaire en prenant appui sur un des axes forts mis en avant par la Municipalité, celui de la « Ville verte ». Ce grand événement illustre l'ambition de faire de Mérignac LA ville du « Bien vivre ensemble » en véhiculant cette image aussi bien en interne (càd Les Mérignacais), qu'en externe (càd la métropole et au delà).

Une initiative citoyenne pour un grand événement à Mérignac : le projet « De Parcs en Parcs ».

Parmi les axes identitaires de Mérignac, celui de « Ville verte » est important. Il se justifie par la qualité de 8 parcs « éco-labellisés » qui sont autant de lieux de détente, de rencontres, de partage avec la nature, de lieux où peut s'exprimer le « bien-vivre ensemble ».

Objectif

Proposer aux Mérignacais d'aller « de Parcs en Parcs », dans le but de :

- Réunir massivement toutes les générations de Mérignacais.
- Mettre en valeur les composantes de l'identité de la ville.
- Projeter à terme l'image de la ville dans la métropole et au delà.

Principes

Placer dans chaque parc 3 événements (maximum) en rapport avec son implantation et mettant en exergue deux axes identitaires de la ville. (Exemple : Beaudésert – aéronautique (drones) et photo).

Un relais « ludique et actif », en équipe, permet aux participants inscrits de relier les différents parcs de la ville à travers des circuits existants, en privilégiant les modes de déplacement doux. Chaque parc peut constituer un relais-étape : les participants peuvent se mêler aux promeneurs pour se restaurer ou participer aux activités et épreuves proposées.

Les parcs

Vivier – Bourran – Tenet – Luchey – Burck- Château – Beaudésert – Plaine des loisirs sportifs.

Durée & Période

Week-end – mi-septembre – mi-octobre.

Le mode de participation

En équipe = enfants + jeunes + adultes + seniors.

Les déplacements, le cheminement entre parcs

Modes doux privilégiés : marche, vélo, skate, course à pied, roller.

Incitation à visiter les parcs excentrés.

Sécurité = à étudier.

Réalisation

Appels à bénévolat (dont comités de quartiers, associations, clubs loisirs...).

Mobilisation limitée des services municipaux.

La fiche de participation, pour :

Suggérer des circuits types.

Noter les passages sur les parcs et les participations aux concours/épreuves.

Noter les scores aux « épreuves » et pour faire classement > remise de prix, de diplômes.

Voir en annexe les grandes lignes du **projet**.

RECOMMANDATIONS POUR LA PROMOTION DE L'IDENTITÉ DE LA VILLE DE MERIGNAC

- R1 – faire une enquête/un sondage sur l'image perçue de la ville par ses habitants, par les villes de la métropole et au delà.**
- R2 – lancer un concours pour donner un slogan à Mérignac.**
- R3 – créer un/des événements et lieux grand public pour l'aéronautique.**
- R4 – créer des lieux et activités populaires pour la photo.**
- R5 – aménager les espaces verts pour des rencontres familiales et intergénérationnelles.**
- R6 – créer des espaces verts, aménagés pour des rencontres conviviales et intergénérationnelles.**
- R7 – organiser à moyen terme un grand événement dans les parcs.**

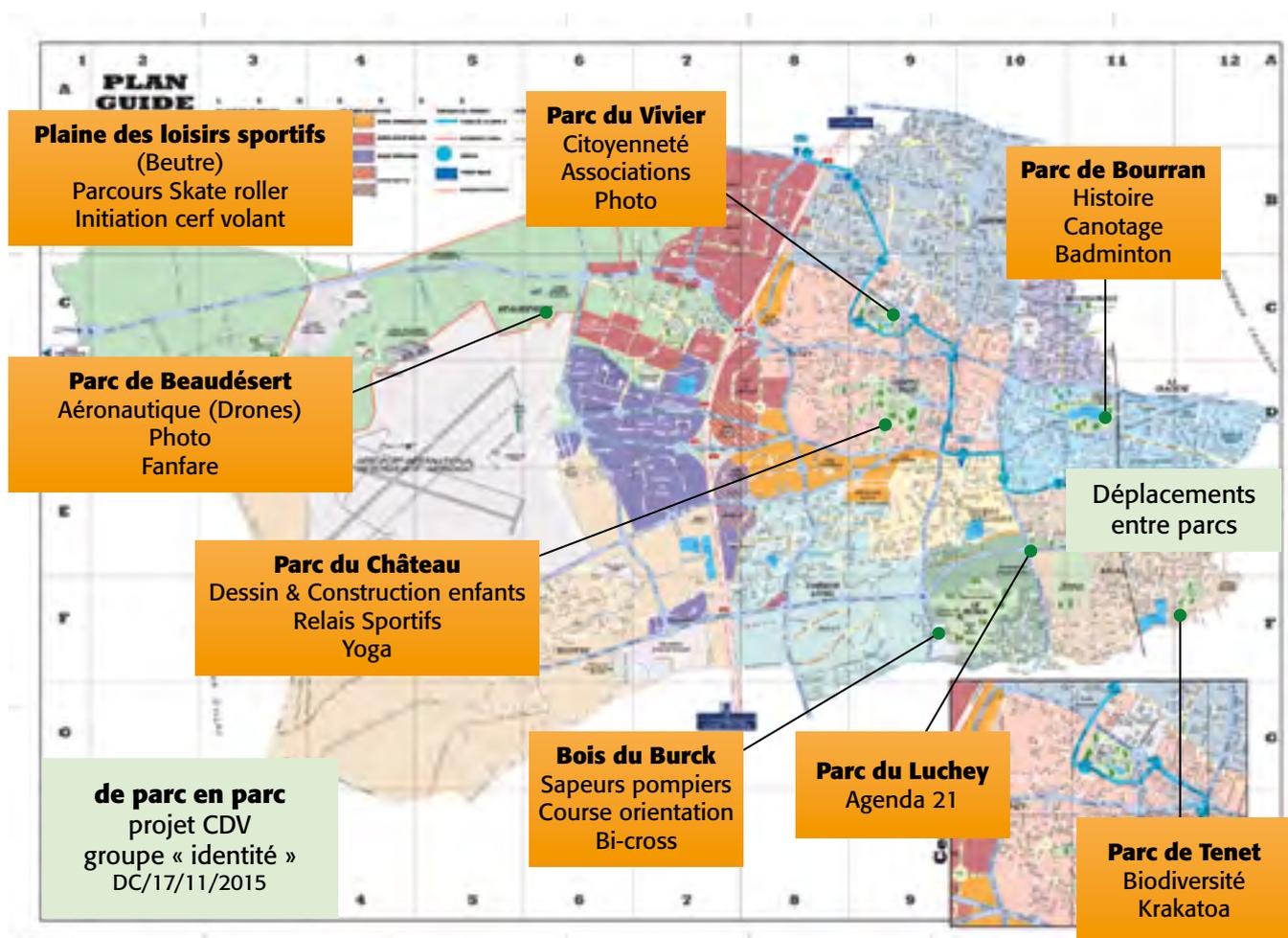
ANNEXES

I- De Parc en Parcs

Projet d'implantation d'activités

Thèmes

aéronautique, bien vivre, culture, photo, nature, patrimoine, sport



ANNEXES

II- Charte de fonctionnement

Conseil de Développement de la Ville de Mérignac Charte de fonctionnement

PREAMBULE

L'article L.2143-2 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie de la commune* ».

La Ville de Mérignac souhaite se doter d'une instance indépendante de réflexion et de propositions au service du développement de Mérignac, pour une ville plus attractive et plus durable.

La création du Conseil de Développement – en tant que comité consultatif - est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

I- ROLE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Complémentaire des Conseils de Quartier, le Conseil de Développement est un outil de la démocratie participative à Mérignac. Il a pour vocation d'enrichir le contenu des projets municipaux grâce à l'investissement de la société civile dans ses différentes composantes.

Le Conseil de Développement s'inscrit dans une logique de prospective tout en contribuant à la dynamisation de la vie citoyenne à Mérignac.

Le **Conseil de Développement** est un **organisme consultatif** qui a pour mission d'être **force de propositions dans tous les domaines de la vie quotidienne mérignacaise**.

Il permet de recueillir les avis et propositions des acteurs locaux sur les grands projets municipaux, de les associer à leur élaboration et de les mobiliser sur des réflexions relatives aux problématiques locales, telles que l'environnement, les modes de vie, l'identité de la ville, la culture, le développement urbain, etc.

Par leur qualité et leur pertinence, les avis rendus du Conseil de Développement doivent permettre d'éclairer les services publics municipaux dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques et/ou des grands projets municipaux.

II- COMPOSITION

- **Présidence** : elle est assurée par un représentant du Conseil Municipal, désigné par le Maire. Le Président met en place le Conseil de Développement lors d'une assemblée plénière d'ouverture. Il n'assiste pas aux travaux des membres mais, à leur invitation, peut présider une réunion plénière.

- **Vice-présidence** : elle est assurée par un vice-président, désigné par le Maire. Le vice-président n'exerce pas de mandat municipal. Il est assisté par un Secrétaire, élu au sein du Conseil Consultatif. Ce « binôme » est en charge d'animer le Conseil de Développement. Il s'engage à présenter un rapport annuel des travaux du Conseil de Développement devant le Conseil Municipal.
- **Bureau** : il est composé de 4 membres du Conseil de développement : le vice-président, le secrétaire et un représentant de chaque collège. En relation avec le chargé de mission « démocratie locale » de la Ville de Mérignac, le bureau prépare les réunions des groupes de travail, les assemblées plénières et se réunit autant de fois que nécessaire.
- **Membres** : ils reflètent la diversité de la société mérignacaise (chefs d'entreprises, syndicalistes, professions libérales, associatifs, étudiants, artistes, sportifs, etc...) et n'exercent pas de mandat municipal. Ces membres permanents sont répartis en 2 collèges :
 - les représentants des conseils de quartier
 - les personnes qualifiées

A ces deux collèges viendront s'ajouter, pour chaque sujet traité, des « groupes ressources ».

Constitué pour la durée de vie d'un groupe de travail, le « groupe ressource » est composé d'habitants volontaires ayant fait acte de candidature auprès du bureau du Conseil de développement.

Leur nombre :

- 20 représentants des conseils de quartier, soit 2 par conseil de quartier
- 30 personnes qualifiées

Soit un total de 50 membres permanents

Le nombre de participants aux groupes ressources n'est pas limitatif.

Leur désignation : elle dépend de chaque collège

- pour les représentants des conseils de quartier, la désignation est faite au sein de chaque conseil de quartier
- pour les personnes qualifiées, elles sont désignées par le Président.

Le bureau désigne les membres des groupes ressources ayant fait acte de candidature au préalable.

La durée de leur mandat : les membres permanents sont désignés pour 2 ans. En cas de démission, un nouveau membre est désigné dans le même collège, selon la procédure décrite précédemment.

Les membres des groupes ressources sont désignés pour la durée de travail du groupe de travail correspondant.

Leurs devoirs : en acceptant de siéger au Conseil de Développement les membres permanents et ceux des groupes ressources s'engagent à participer régulièrement aux réunions de travail préprogrammées. Ils ont un devoir de réserve sur les travaux en cours jusqu'à la publication de leur compte-rendu. Ils s'engagent à débattre avec

un souci de concertation et d'ouverture en recherchant l'intérêt collectif, sans esprit partisan. Enfin, les membres permanents et ceux des groupes ressources s'engagent en la signant à respecter la présente Charte de fonctionnement.

III- FONCTIONNEMENT

Groupes de travail

Le Conseil de Développement s'organise en groupes de travail en fonction des sujets à traiter. Les groupes de travail se réunissent autant de fois que nécessaire. Chaque groupe de travail regroupe des membres permanents et un groupe ressources. Le planning de chaque groupe de travail est déterminé collectivement en début de session. Les appels à candidature pour les groupes ressources seront publiés sur le site internet de la Ville.

Lors de leurs séances de travail, les membres du Conseil de Développement peuvent auditionner des élus, des personnalités extérieures, en qualité d'experts ainsi que des agents municipaux, après accord du Directeur Général des Services de la ville.

Les conseillers municipaux dont les compétences recoupent les sujets traités par le Conseil de Développement peuvent participer aux débats des groupes de travail afin d'apporter leur éclairage, après accord du Président et du vice-président.

Saisine

Le Conseil de Développement est saisi par le Président des sujets à traiter. Ses membres peuvent proposer des thèmes de réflexion au Vice-Président.

Séance plénière

Le Conseil de Développement se réunit en séance plénière, non publique, au moins une fois par an. Cette assemblée se tient à la Maison des Association ou autre salle municipale. Les avis des différents groupes de travail sont rendus en séance plénière.

Les comptes-rendus des débats et avis du Conseil de Développement sont consultables sur le site internet de la Ville (www.merignac.com)

IV- MOYENS

Le Conseil de Développement n'a pas de budget spécifique. Il siège à la Maison des Association où se réunissent également les groupes de travail. Pour ses travaux, il s'appuie sur le chargé de mission « démocratie locale » de la Ville.

ANNEXES

III- Liste des membres du CDV au 26 mai 2016

personnes qualifiées

1	Mme.	ALIMI
1	M.	AMALRIC
1	Mme.	ARHZER
1	Mme.	AUDOIT
1	Mme.	BAUDRY
1	Mme.	BENEZECH
1	M.	BILLES
1	M.	BOISSEAU
1	M.	BRES
1	M.	BURLE
1	M.	CADILHON
1	M.	CAMBAY
1	Gal.	CAVILLE
1	M.	CHERONNET
1	M.	CORDIER
1	Mme.	COULIBALY
1	M.	COURONNEAU
1	M.	DIALLO
1	M.	FROUTÉ
1	Mme.	GARRAUD
1	M.	GILI
1	M.	GOGUET
1	M.	JEANNE-ROSE
1	M.	MIGAYRON
1	M.	OLAYA
1	M.	PERSONNE
1	M.	PETUAUD-LETANG
1	Mme.	PHAM

représentants des quartiers

1	M.	BARBE
1	Mme.	PINTO
1	M.	PEREGO
1	M.	FORY
1	Mme.	GHAMEL
1	Mme.	THIAM
1	M.	TIXIER
1	M.	MASSE
1	M.	RULLAUD
1	Mme.	FARAMAZ
1	M.	LACROUX
1	M.	CABANEL
1	M.	GALLERIU
1	M.	LACHEZE
1	M.	TESTU
1	Mme.	DELAHAYE
1	M.	PREEL
1	M.	FOSSE
1	M.	DOUSSET
1	M.	BOISSON

groupes ressources

1	M.	CALEY
1	Mme.	CAPDEVIELLE
1	Mme.	CARDOUAT
1	Mme.	CHAUSSOY M
1	M	CHAUSSOY T
1	Mme	FERNANDEZ
1	M.	FOULON
1	Mme	GERMAIN
1	M.	GRODWOHL
1	Mme	GUILLET
1	Mme	LACOMBE
1	Mme	LAVEISSIERE
1	Mme	LIOT
1	M.	PIQUET
1	M.	SENET
1	M.	SOULETTE
1	Mme	SUC
1	M	VALLET

28 personnes

20 personnes

18 personnes

total CDV = 66 personnes

